



TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

Homologation N°

Lundi 2 avril 2018

Organisé par le Club T.T.H.V. (n° 03350122)

Article 1

Le tournoi débutera à **9 h 00**, le **lundi 2 avril 2018**, Complexe sportif du Chevré, rue du stade à **Acigné**.

Le pointage commencera à 8 H 15 pour le Tableau 5 - 8.

Tout joueur non présent, 10 minutes après son appel à la table, sera éliminé.

Article 2

- Les règlements en vigueur seront ceux de la FFTT.
- Le Juge-arbitre sera **M. Eric DUCOS**. Il réglera les litiges et les cas non prévus dans le présent règlement.
- Une tenue correcte sera exigée dans la salle : survêtement, short, maillot, chaussures de sport en salle. Le Juge-Arbitre est habilité à prendre les mesures nécessaires envers tout joueur dont l'attitude ne serait pas conforme au règlement ou à la déontologie du tennis de table.
- La **licence 2017 - 2018 / phase 2**, est **OBLIGATOIRE** et sera **exigée** pour toutes et tous.

Article 3

- Le tournoi comportera 5 tableaux en simple + un tableau en double **(1)**:

Tableau N°1 : de 11 à 17 à 11 h 30

Tableau N°2 : de 5 à 13 à 9 h 30

Tableau N°3 : de 5 à 10 à 10 h 30

Tableau N°4 : de 5 à 8 à 9 h 00

Tableau N°5 : de 5 à 9 Féminin à 14 h 00

Tableau N°6 : Doubles (3000 maximum par addition des points des 2 joueurs) **(1)**

Inscriptions au tableau n°6 (doubles) le jour même

(1) Ce tableau n'aura lieu seulement qu'en fonction de l'avancement des tableaux en simple. Si ces rencontres perdurent, le tableau de Doubles ne pourra avoir lieu (décision du Juge Arbitre).

- b) Les épreuves se dérouleront par poules (sauf pour les doubles) de 3 ou 4 joueurs au premier tour, et ensuite, par élimination directe. En fonction du nombre de joueurs par tableau, 1 ou 2 joueurs seront qualifiés par poule (2 joueurs par poule de 4).
- c) Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes, sauf les finales qui pourront se dérouler en 5 manches gagnantes, en fonction de l'horaire.
- d) Les gagnants de chaque poule devront ramener la feuille de match, signée des autres joueurs, la balle et le stylo à la table d'arbitrage.

Article 4

- a) Les montants des inscriptions par tableau seront précisés sur les affiches envoyées aux clubs.
- b) Les **engagements à minima**, (*et les règlements joints, libellés à l'Ordre TTHV*), **devront nous parvenir** par courrier (ou par courriel) **avant le vendredi 30 mars 2018** à :

Jérôme COUDRAIS

3,rue Alfred Jarry
35690 ACIGNE

Tél. : 06 82 35 41 15 - jerome_coudrais@yahoo.fr

Christophe BREGERE

8 bis, rue des charpentiers
35690 ACIGNE

Tel : 06 84 32 61 17 – christophe.bregere@gmail.com

- c) Ils seront accompagnés du listing des joueurs comportant NOM, Prénom, Club et son N° d'affiliation, N° de Licence, **Points en Seconde Phase du Championnat 2017- 2018**, ainsi que le (ou les) tableau(x) choisi(s) (**deux tableaux au maximum par joueur**),
[Merci de nous laisser aussi un contact : Nom, Prénom, Tél port. ou fixe, @mail, dans le cas où nous aurions besoin de vous recontacter.]

Article 5

- a) Il est rappelé, conformément au règlement en vigueur (§ 3.2.4 Collage des revêtements), l'Interdiction des colles avec **Solvants Organiques Volatiles**.
- b) Le comité organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels, matériels, ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes les joueurs ou les spectateurs.
- c) Dans tous les cas de détérioration à l'intérieur des installations sportives du club, les frais de réparation seront à la charge de celui ou celle qui en sera l'auteur.

LE COMITE D'ORGANISATION